



SARL ARTISANS CREATEURS ET CIE

46 AVENUE DE BRIVAZAC
33600 PESSAC

COMPTES ANNUELS

du 01/10/2021 au 30/09/2022

SOMMAIRE

Attestation de Présentation	2
Bilan	4
<i>ACTIF</i>	4
<i>Actif immobilisé</i>	4
<i>Actif circulant</i>	4
<i>PASSIF</i>	5
<i>Capitaux Propres</i>	5
<i>Provisions pour risques et charges</i>	5
<i>Emprunts et dettes</i>	5
Compte de résultat	7
Liasse Fiscale	10
Solde d'impôt sur les sociétés	23
Déclaration de TVA CA12	26
Bilan détaillé	34
<i>ACTIF</i>	34
<i>Actif immobilisé</i>	34
<i>Actif circulant</i>	34
<i>PASSIF</i>	35
<i>Capitaux Propres</i>	35
<i>Provisions pour risques et charges</i>	35
<i>Emprunts et dettes</i>	35
Compte de résultat détaillé	38
Soldes intermédiaires de gestion	42



FIDAQUITAINE

EXPERT-COMPTABLE

**SARL ARTISANS CREATEURS ET
CIE**

ATTESTATION DE PRESENTATION

ATTESTATION DE PRESENTATION**ATTESTATION**

d'expert comptable

MISSION DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS

Dans le cadre de la mission de Présentation des comptes annuels de l'entreprise SARL ARTISANS CREATEURS ET CIE pour l'exercice du 01/10/2021 au 30/09/2022 et conformément à nos accords, j'ai effectué les diligences prévues par la norme professionnelle du Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables applicable à la mission de présentation de comptes.

A la date de mes travaux qui ne constituent ni un examen limité, ni un audit et à l'issue de ceux-ci, je n'ai pas relevé d'élément remettant en cause la cohérence et la vraisemblance des comptes annuels.

Les comptes annuels ci-joints, qui comportent 44 pages, se caractérisent par les données suivantes :

total du bilan	70 883,93 Euros
chiffre d'affaires	172 412,26 Euros
résultat net comptable	-70 826,33 Euros

Fait à CENON
Le 02/10/2023

Signature de l'Expert Comptable

Cabinet FIDAQUITAINE Expertise Comptable



FIDAAQUITAIN

EXPERT-COMPTABLE

SARL ARTISANS CREATEURS ET CIE

BILAN

BILAN

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2021 (12 mois)		Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Capital souscrit non appelé (0)					
Actif immobilisé					
Frais d'établissement					
Recherche et développement					
Concessions, brevets, droits similaires					
Fonds commercial					
Autres immobilisations incorporelles					
Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles					
Terrains					
Constructions	2 465	72	2 393		2 393
Installations techniques, matériel et outillage industriels				676	- 676
Autres immobilisations corporelles	6 635	2 056	4 580	2 669	1 911
Immobilisations en cours					
Avances et acomptes					
Participations évaluées selon mise en équivalence					
Autres participations					
Créances rattachées à des participations					
Autres titres immobilisés	15		15	15	
Prêts					
Autres immobilisations financières	5 000		5 000	5 000	
TOTAL (I)	14 115	2 128	11 988	8 359	3 629
Actif circulant					
Matières premières, approvisionnements					
En-cours de production de biens					
En-cours de production de services					
Produits intermédiaires et finis					
Marchandises	36 441		36 441	6 040	30 401
Avances et acomptes versés sur commandes					
Clients et comptes rattachés	2 832		2 832	8 894	- 6 062
Autres créances					
. Fournisseurs débiteurs	65		65	532	- 467
. Personnel					
. Organismes sociaux					
. Etat, impôts sur les bénéfices					
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	8 185		8 185	3 966	4 219
. Autres					
Capital souscrit et appelé, non versé					
Valeurs mobilières de placement					
Disponibilités	5 161		5 161	31 483	- 26 322
Instruments financiers à terme et jetons détenus					
Charges constatées d'avance	6 213		6 213	108	6 105
TOTAL (II)	58 896		58 896	51 023	7 873
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)					
Primes de remboursement des obligations (IV)					
Ecarts de conversion et différences d'évaluation actif (V)					
TOTAL ACTIF (0 à V)	73 012	2 128	70 884	59 382	11 502

BILAN (SUITE)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 500)	500	500	
Primes d'émission, de fusion, d'apport ...			
Ecart de réévaluation			
Réserve légale	50	0	50
Réserves statutaires ou contractuelles			
Réserves réglementées			
Autres réserves	12 171		12 171
Report à nouveau		40 887	- 40 887
Résultat de l'exercice	-70 826	-28 666	- 42 160
Subventions d'investissement			
Provisions réglementées			
Résultat de l'exercice précédent à affecter			
TOTAL (I)	-58 105	12 721	- 70 826
Produits des émissions de titres participatifs			
Avances conditionnées			
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour risques			
Provisions pour charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
Emprunts obligataires convertibles			
Autres Emprunts obligataires			
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit			
. Emprunts	26 609		26 609
. Découverts, concours bancaires			
Emprunts et dettes financières diverses			
. Divers			
. Associés	1 754	19	1 735
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours			
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 831	9 053	28 778
Dettes fiscales et sociales			
. Personnel	25 085	8 433	16 652
. Organismes sociaux	3 369	729	2 640
. Etat, impôts sur les bénéfices	7 851	7 851	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	7 491	1 400	6 091
. Etat, obligations cautionnées			
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 632	3 003	- 371
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés			
Autres dettes	16 367	16 174	193
Instruments financiers à terme			
Produits constatés d'avance			
TOTAL (IV)	128 989	46 661	82 328
Ecart de conversion et différences d'évaluation passif (V)			
TOTAL PASSIF (I à V)	70 884	59 382	11 502



FIDAQUITAINE

EXPERT-COMPTABLE

**SARL ARTISANS CREATEURS ET
CIE**

COMPTE DE RESULTAT

COMPTES DE RESULTAT

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)		Exercice précédent 30/09/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total	
Ventes de marchandises	90 293		90 293	3 392	86 901 N/S
Production vendue biens					
Production vendue services	82 120		82 120	114 256	- 32 136 -28,13
Chiffres d'affaires Nets	172 412		172 412	117 648	54 764 46,55
Production stockée					
Production immobilisée					
Subventions d'exploitation			7 333	22 475	- 15 142 -67,37
Reprises sur amort. et prov., transfert de charges					
Autres produits			1 415	718	697 97,08
Total des produits d'exploitation (I)			181 161	140 840	40 321 28,63
Achats de marchandises (y compris droits de douane)			67 874	6 936	60 938 878,58
Variation de stock (marchandises)			-30 402	-6 040	- 24 362 403,34
Achats de matières premières et autres approvisionnements			2 950		2 950 N/S
Variation de stock (matières premières et autres approv.)					
Autres achats et charges externes			128 378	100 952	27 426 27,17
Impôts, taxes et versements assimilés			3 905	3 780	125 3,31
Salaires et traitements			67 930	46 384	21 546 46,45
Charges sociales			8 133	307	7 826 N/S
Dotations aux amortissements sur immobilisations			2 096	1 270	826 65,04
Dotations aux provisions sur immobilisations					
Dotations aux provisions sur actif circulant					
Dotations aux provisions pour risques et charges					
Autres charges			61	5 127	- 5 066 -98,81
Total des charges d'exploitation (II)			250 926	158 716	92 210 58,10
RESULTAT EXPLOITATION (I-II)			-69 765	-17 876	- 51 889 290,27
Quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun					
Bénéfice attribué ou perte transférée (III)					
Perte supportée ou bénéfice transféré (IV)					
Produits financiers de participations					
Produits des autres valeurs mobilières et créances					
Autres intérêts et produits assimilés			0	0	
Reprises sur provisions et transferts de charges					
Différences positives de change					
Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement					
Total des produits financiers (V)			0	0	
Dotations financières aux amortissements et provisions					
Intérêts et charges assimilées			211		211 N/S
Différences négatives de change					
Charges nettes sur cessions valeurs mobilières de placement					
Total des charges financières (VI)			211		211 N/S
RESULTAT FINANCIER (V-VI)			-210	0	- 210 N/S
RESULTAT COURANT AVANT IMPOT (I-II+III-IV+V-VI)			-69 975	-17 875	- 52 100 291,47

COMPTE DE RESULTAT (SUITE)

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
Produits exceptionnels sur opérations de gestion		340	- 340	-100
Produits exceptionnels sur opérations en capital		3 500	- 3 500	-100
Reprises sur provisions et transferts de charges				
Total des produits exceptionnels (VII)		3 840	- 3 840	-100
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3	11 130	- 11 127	-99,97
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		3 500	- 3 500	-100
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	848		848	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	851	14 630	- 13 779	-94,18
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-851	-10 791	9 940	92,11
Participation des salariés (IX)				
Impôts sur les bénéfices (X)				
Total des Produits (I+III+V+VII)	181 161	144 680	36 481	25,21
Total des charges (II+IV+VI+VII+IX+X)	251 987	173 346	78 641	45,37
RESULTAT NET	-70 826	-28 666	- 42 160	147,07
Dont Crédit-bail mobilier				
Dont Crédit-bail immobilier				



FIDAAQUITAIN

EXPERT-COMPTABLE

**SARL ARTISANS CREATEURS ET
CIE**

LIASSE FISCALE

LIASSE FISCALE

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

①

BILAN SIMPLIFIÉ

DGFIP N° 2033-A-SD 2023

Désignation de l'entreprise <u>SARL ARTISANS CREATEURS ET CIE</u>				Néant ☐ *															
Adresse de l'entreprise <u>46 AVENUE DE BRIVAZAC 33600 PESSAC</u>																			
SIRET <table border="1"><tr><td>8</td><td>4</td><td>1</td><td>5</td><td>8</td><td>3</td><td>6</td><td>4</td><td>4</td><td>0</td><td>0</td><td>0</td><td>1</td><td>5</td></tr></table>						8	4	1	5	8	3	6	4	4	0	0	0	1	5
8	4	1	5	8	3	6	4	4	0	0	0	1	5						
Durée de l'exercice en nombre de mois * <u>12</u> Durée de l'exercice précédent * <u>12</u>																			
				Exercice N dos le <u>31/01/2021</u>															
ACTIF				Brut 1	Amortissements-Provisions 2	Net 3													
ACTIF IMMOBILISE	Immobilitisations incorporelles	Fonds commercial *	010	012															
		Autres *	014	016															
	Immobilitisations corporelles *		028	9 100	030	2 128	6 973												
	Immobilitisations financières * (1)		040	5 015	042		5 015												
	Total I (5)		044	14 115	048	2 128	11 988												
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052														
		Marchandises *	060	36 441	062		36 441												
	Avances et acomptes versés sur commandes		064		066														
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068	2 832	070		2 832												
		Autres * (3)	072	8 249	074		8 249												
	Valeurs mobilières de placement		080		082														
	Disponibilités		084	5 161	086		5 161												
	Charges constatées d'avance *		092	6 213	094		6 213												
	Total II		096	58 896	098		58 896												
	Total général (I + II)		110	73 012	112	2 128	70 884												
PASSIF				Exercice N 1		NET													
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel *		120			500													
	Écarts de réévaluation		124																
	Réserve légale		126			50													
	Réserves réglementées *		130																
	Autres réserves (dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants *)		131			12 171													
	Report à nouveau		134																
	Résultat de l'exercice		136			(70 826)													
	Subventions d'investissement		137																
	Provisions réglementées		140																
	Total I		142			(58 105)													
Provisions pour risques et charges		Total II	154																
DETTES (4)	Emprunts et dettes assimilées		156			26 609													
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		164																
	Fournisseurs et comptes rattachés *		166			37 831													
	Autres dettes (dont comptes courants d'associés de l'exercice N :)		169	1 754		64 549													
	Produits constatés d'avance		174																
	Total III		176			128 989													
Total général (I + II + III)		180			70 884														
RENVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an	193		(4)	Dont dettes à plus d'un an	195	20 686											
	(2)	Dont créances à plus d'un an	197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *	182	6 572											
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs	199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *	184												

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

②

COMPTE DE RÉSULTAT SIMPLIFIÉ DE L'EXERCICE (en liste)

DGFIP N° 2033-BSD 2023

Formulaire obligatoire (article 502 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		SARL ARTISANS CREATEURS ET CIE		Néant ☐ *			
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR		018		Exercice N clos le 31/03/2024			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *			209		210	90 293		
	Production vendue	Biens	dont export et livraisons intracommunautaires	215		214			
		Services *		217		218	82 120		
	Production stockée *	(Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)				222			
	Production immobilisée *					224			
	Subventions d'exploitations reçues					226	7 333		
	Autres produits					230	1 415		
Total des produits d'exploitation hors TVA (I)						232	181 161		
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)					234	67 874		
	Variation de stocks (marchandises) *					236	(30 402)		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)					238	2 950		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					240			
	Autres charges externes * :	(dont crédit bail : – mobilier : – immobilier :)				242	128 378		
	Impôts, taxes et versements assimilés	(dont taxe professionnelle CFE et CVAE *)		243	3 154	244	3 905		
	Rémunérations du personnel *					250	67 930		
	Charges sociales (cf. renvoi 380)					252	8 133		
	Dotations aux amortissements *					254	2 096		
	Dotations aux provisions					256			
Autres charges	(dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger * dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles)		259		260	61			
Total des charges d'exploitation (II)						264	250 926		
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)						270	(69 765)		
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)		294	211		
Produits exceptionnels (IV)						290			
Charges exceptionnelles (VI)		(dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies) dont amortissements exceptionnels de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D))		347		300	851		
Impôt sur les bénéfices * (VII)						306			
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)						310	(70 826)		
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2		312		314	70 826		
Régularisations	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *					316			
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 CGI) et autres amortissements non déductibles					318			
	Provisions non déductibles *					322			
	Impôts et taxes non déductibles * (cf page 7 de la notice 2033-NOT-SD)					324			
	Divers *, dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés	247		écarts de valeurs liquidatives sur OPC	248	330			
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option			(Part des loyers dispensée de réintégration (art. 239 sexies D))	249	251			
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					998			
Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						999			
Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime						997			
Déductions	Entreprises nouvelles (44. sexies)	986		ZFU-TE (44. octies A)	987		342		
	Reprise d'entreprises en difficulté (44. septies)	981		JEI (44. sexies A)	989				
	ZRD (44. terdecies)	127		ZRR (44. quindécies)	138				
	Bassins d'emploi à redynamiser (art. 44 duodécies)	991							
	ZFANG 44. quaterdecies	345		Investissements outre-mer	344				
	Bassins urbains à dynamiser – BUD (art. 44 sexdecies)	992		Zone de développement prioritaire (44. septidécies)	993				
	Créance due au report en arrière du déficit					346	350		
Droit divers	Déduction exceptionnelle (Art 39 desies A)	655		Déduction exceptionnelle (Art 39 desies A)	643				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 desies B)	645		Déduction exceptionnelle (Art 39 desies C)	647				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 desies D)	648		Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art 39 desies E)	641				
	Déduction exceptionnelle (Art 39 desies F)	990		Déduction exceptionnelle (Art 39 desies G)	649				
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	352	354	70 826
Déficit de l'exercice reporté en arrière *						356			
Déficits antérieurs reportables *		40 021	dont imputés sur le résultat :				360		
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS						Bénéfices col. 1 Déficit col. 2	370	372	70 826

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2033-NOT-SD

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

③

IMMOBILISATIONS - AMORTISSEMENTS - PLUS-VALUES - MOINS-VALUES

DGFIP N° 2033-C-SD 2023

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Désignation de l'entreprise : SARL ARTISANS CREATEURS ET CIE										Néant ☐ *	
I		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale *									
ACTIF IMMOBILISÉ												Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice									
Immobilisations incorporelles		Fonds commercial	400		402		404		406												
		Autres	410		412		414		416												
Immobilisations corporelles	Terrains	420		422		424		426													
	Constructions	430		432	2 465	434		436	2 465												
	Installations techniques matériel et outillage industriels	440	1 388	442		444	1 388	446													
	Installations générales agencements divers	450	750	452	3 100	454	750	456	3 100												
	Matériel de transport	460		462		464		466													
	Autres immobilisations corporelles	470	3 128	472	1 007	474	600	476	3 535												
	Immobilisations financières	480	5 015	482		484		486	5 015												
TOTAL		490	10 281	492	6 572	494	2 738	496	14 115												
II		AMORTISSEMENTS		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES																					
Fonds commercial		495		497		498		499													
Autres immobilisations incorporelles		500		502		504		506													
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516													
	Constructions	520		522	72	524		526	72												
	Installations techniques matériel et outillage industriels	530	713	532	676	534	1 388	536													
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540	216	542	844	544	750	546	310												
	Matériel de transport	550		552		554		556													
	Autres immobilisations corporelles	560	993	562	1 352	564	600	566	1 746												
	TOTAL	570	1 922	572	2 943	574	2 738	576	2 128												
III		PLUS-VALUES, MOINS-VALUES		(19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS, 12,8 % pour les entreprises à l'IR) (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)																	
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mises hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé y compris les produits de la propriété industrielle.		1	2	3	4	5															
		Materiel industri	Inst. agencements	Mat.bureau & info																	
		6	7	8	9	10															
Immobilisations	Valeur d'actif *	Amortissements *	Valeur résiduelle	Prix de cession *	Plus ou moins-values																
	①	②	③	④	Court terme *	Long terme															
					⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧													
1	1 388	1 388																			
2	750	750																			
3	600	600																			
4																					
5																					
6																					
7																					
8																					
9																					
10																					
TOTAL	578	2 738	580	2 738	582	584	586	588	590												
		Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾		579		Régularisations	590	583	594	595											
TOTAL					596		585		597	599											

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 *bis* JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies
A bis du Code général des impôts)

④

RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES -
DÉFICITS REPORTABLES - DIVERS

Désignation de l'entreprise : SARL ARTISANS CREATEURS ET CIE								Néant ☐ *	
I RELEVÉ DES PROVISIONS - AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES									
A NATURE DES PROVISIONS			Montant au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions reprises de l'exercice		Montant à la fin de l'exercice
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600		602		604		606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601		603		605		607	
	Autres provisions réglementées *	610		612		614		616	
Provisions pour risques et charges		620		622		624		626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630		632		634		636	
	Sur stocks et en cours	640		642		644		646	
	Sur clients et comptes rattachés	650		652		654		656	
	Autres provisions pour dépréciation	660		662		664		666	
TOTAL		680		682		684		686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES					C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
	Dotations		Reprises						
Fonds commercial	681		683						
Autres immobilisations incorporelles	700		705						
Terrains	710		715						
Constructions	720		725						
Inst. techniques mat. et outillage	730		735						
Inst. générales, agen- cements amén. div.	740		745						
Matériel de transport	750		755						
Autres immobilisa- tions corporelles	760		765						
TOTAL	770		775						
					1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes			
					2				
					3				
					4				
					5				
					6				
					7				
					TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD				780
II DÉFICITS REPORTABLES									
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)		982	40 021						
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)		982 bis							
Nombres d'opérations sur l'exercice		982 ter							
Déficits imputés		983							
Déficits reportables		984	40 021						
Déficits de l'exercice		960	70 826						
Total des déficits restant à reporter		970	110 847						
III DIVERS									
Primes et cotisations complémentaires facultatives								381	
dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin								325	
dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite								327	
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *								380	
dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG-CRDS								326	
N° du centre de gestion agréé								388	
Montant de la TVA collectée								374	32 911
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)								378	24 476
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant								399	
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice								398	
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI								397	

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau 2033D déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Expert-comptables Janvier 2023 - Etat préparatoire

Formulaire obligatoire (article 53 A
du code général des impôts)

⑤

DETERMINATION DES EFFECTIFS ET DE LA VALEUR AJOUTEE

DGFIP N° 2033-E-SD 2023

Désignation de l'entreprise:SARL ARTISANS CREATEURS ET CIE.....		Néant ☐ *	
Exercice ouvert le: ..01/10/2021.. et clos le:30/09/2022		Données en nombre de mois 1 2	
DÉCLARATION DES EFFECTIFS			
Effectif moyen du personnel * :		376	4,00
Dont apprentis		657	
Dont handicapés		651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale		861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTEE			
I - Chiffre d'affaires de référence CVAE			
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises		108	1 72 413
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées		118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges		105	
TOTAL 1		106	1 72 413
II - Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée			
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		115	1 415
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation		143	
Subventions d'exploitation reçues		113	7 333
Variation positive des stocks		111	30 402
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée		116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation		153	
TOTAL 2		144	39 150
III - Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾			
Achats		121	81 314
Variation négative des stocks		145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances		125	54 638
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		146	63 250
Taxes déductibles de la valeur ajoutée		133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)		148	61
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée		128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois		135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante		150	
TOTAL 3		152	1 99 263
IV - Valeur ajoutée produite			
Calcul de la valeur ajoutée (total 1 + total 2 - total 3)		137	12 300
V - Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises			
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur les formulaires n°s 1330-CVAE pour les multi-établissements et sur les formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF. Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n°s 1329-AC et 1329-DEF).		117	12 300
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE			
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractères agricoles n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre. Si vous êtes assujettis à la CVAE et un mono-établissement au sens de la CVAE, veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensé du dépôt du formulaire n° 1330 CVAE			
Mono établissement au sens de la CVAE, cocher la case		020	X
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	1 72 413
Effectifs au sens de la CVAE *		023	4,00
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)		026	
Période de référence		024	0 1 / 1 0 / 2 0 2 1 160 3 0 / 0 9 / 2 0 2 2
Date de cessation			/ / / / / /

(1) Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférente à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces cases sont données dans la notice n° 1330-CVAE-SD § Répartition des salariés et dans la notice n° 2033-NOT-SD au § déclaration des effectifs.

SAGE Experts-comptables, janvier 2023 - Etat préparatoire.

6

COMPOSITION DU CAPITAL SOCIAL

DGFIP N°2033-F-SD 2023

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
détenant directement au moins 10 % du capital de la société)

N° de dépôt

(1) Néant ☐ *

Exercice clos le

30092022

SIREN

8 4 1 5 8 3 6 4 4

Dénomination de l'entreprise

SARL ARTISANS CREATEURS ET CIE

Adresse (voie)

46 AVENUE DE BRIVAZAC

Code postal

33600

Ville

PESSAC

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901		NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIÉS OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	1	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	50

I - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention	Nb de parts ou actions
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays

II - CAPITAL DÉTENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays		
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays	
Titre (2)	Nom patronymique	Prénom(s)	Nom marital	% de détention	Nb de parts ou actions
Naissance : Date	N° Département	Commune	Pays		
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune	Pays	

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numéroté chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Indiquer : M pour Monsieur, MME pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD.

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.

Formulaire obligatoire
(art. 38 de l'ann. III au C.G.I.)

7

FILIALES ET PARTICIPATIONS

DGFiP N° 2033-G-SD 2023

(liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait
dont la société détient directement au moins 10 % du capital)(1) Néant ☒ *

N° de dépôt

Exercice clos le

30092022

SIREN

8 4 1 5 8 3 6 4 4

Dénomination de l'entreprise

SARL ARTISANS CREATEURS ET CIE

Adresse (voie)

46 AVENUE DE BRIVAZAC

Code postal

33600

Ville

PESSAC

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE :

905

Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays
Forme juridique	Dénomination	N° SIREN (si société établie en France)	% de détention
Adresse : N°	Voie	Code Postal	Commune
			Pays

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etai préparatoire.

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes de l'imprimé, utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice 2033-NOT-SD.

N° 2065-SD
2023RÉPUBLIQUE
FRANÇAISELiberté
Égalité
FraternitéFormulaire à déposer
en double exemplaireFormulaire obligatoire
(art 223 du Code général des impôts)
Tombé à date du service

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Exercice ouvert le	01102021	et clos le	30092022	Régime simplifié d'imposition	X
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe				Régime réel normal	
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre					
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case					
A IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE					
Désignation de la société:				Adresse du siège social:	
SARL ARTISANS CREATEURS ET CIE 46 AVENUE DE BRIVAZAC 33600 PESSAC					
SIRET 8 4 1 5 8 3 6 4 4 0 0 0 1 5				Mél:naturarome@gmail.com	
Adresse du principal établissement:				Ancienne adresse en cas de changement:	
RÉGIME FISCAL DES GROUPES					
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)					
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante					
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:					
SIRET					
B ACTIVITÉ					
Activités exercées		Autres commerces de détail en magasin non spécialisé		Si vous avez changé d'activité, cochez la case	
C RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)					
1. Résultat fiscal		Bénéfice imposable au taux normal		Déficit	70 826
Bénéfice imposable à 15 %		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %			
2. Plus-values					
PV à long terme imposables à 15 %		PV à long terme imposables à 19 %	PV exonérées (art. 238 quinquies)		
Autres PV imposables à 19 %		PV à long terme imposables à 0 %			
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches					
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies		Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			
Entreprise nouvelle, art. 44 septies		Zone franche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies		Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies	
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies		Zone franche urbaine - Territoire entrepreneur, art. 44 octies A		Autres dispositifs	
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies					
Société d'investissement immobilier cotée		Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)		Plus-values exonérées relevant du taux de 15 %	
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer : dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)					
D IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts					
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité					
E CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5 %					
F CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITÉ (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)					
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33 %					
G ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS Cbc/DAC4 (cf. notice du formulaire n° 2065-SD)					
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n° 2258-SD (art. 223 quinquies C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre					
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée					
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinquies C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre					
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe					
H COMPTABILITÉ INFORMATISÉE					
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ? OUI x NON Si oui, indication du logiciel utilisé Sage Revision Expert					
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour télédéclarer sur le site www.impots.gouv.fr					
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr.					
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:				Nom et adresse du conseil:	
FIDAQUITAINE Expertise Comptable 3 AVENUE GEORGES CLEMENCEAU 33150 CENON Tél: 05.56.40.94.20				Tél:	
OGA/OMGA Viseur conventionné (Cocher la case correspondante)				Identité du déclarant:	
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné:				Date: 22082023 Lieu: PESSAC	
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné				Qualité et nom du signataire: Gérant MARIELLE FERNANDES	
Signature:					
Examen de conformité fiscale (ECF)				prestataire:	

SAGE Experts-comptables janvier 2023 : Etat préparatoire.



Formulaire obligatoire (article 54 quater
du Code général des impôts)

DIRECTION GÉNÉRALE
DES FINANCES PUBLIQUES
N° 2067
(2023)

RELEVÉ DE FRAIS GÉNÉRAUX

ANNÉE _____ ou exercice

Désignation de l'entreprise SARL ARTISANS CREATEURS ET CIE

du 01/10/2021

Adresse 46 AVENUE DE BRIVAZAC 33600 PESSAC

au 30/09/2022

A - FRAIS ALLOUÉS DIRECTEMENT OU INDIRECTEMENT AUX PERSONNES LES MIEUX RÉMUNÉRÉES : v. notice 1									
NOM, PRÉNOM ET EMPLOI OCCUPÉ					ADRESSE COMPLÈTE				
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
RÉMUNÉRATIONS DIRECTES OU INDIRECTES (dans l'ordre du tableau ci-dessus)					Frais de voyages et de déplacements (v. notice 6)	DÉPENSES ET CHARGES AFFÉRENTES		TOTAL DES COLONNES 5 à 8	
Montant des rémunérations de toute nature (v. notice 2)	Montant des indemnités et allocations diverses (v. notice 3)	Valeur des avantages en nature (v. notice 4)	Montant des remboursements de dépenses à caractère personnel (v. notice 5)	TOTAL DES COLONNES 1 à 4		aux véhicules et autres biens (v. notice 7)	aux immeubles non affectés à l'exploitation (v. notice 8)		
1									
2									
3									
4									
5									
6									
7									
8									
9									
10									
**									

**TOTAUX

B - AUTRES FRAIS		10
Cadeaux de toute nature, à l'exception des objets conçus spécialement pour la publicité, et dont la valeur unitaire ne dépasse pas 73 € par bénéficiaire (toutes taxes comprises)		
Frais de réception, y compris les frais de restaurant et de spectacles, qui se rattachent à la gestion de l'entreprise et dont la charge lui incombe normalement		620
Total		620

C - ÉLÉMENTS DE RÉFÉRENCE (v. notice 1) :			
Total des dépenses		Bénéfices imposables 9	
- de l'exercice . 2022 . . (total col.9 + total col.10) 10	620	- de l'exercice . 2022 . . 10	
- de l'exercice précédent 10		- de l'exercice précédent 10	
Nom et qualité du signataire MARIELLE FERNANDES Gérant		À PESSAC _____, le 22/08/2023 Signature,	

Les montants sont arrondis à l'unité la plus proche.

2023	Détermination et suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report en application de l'article 212 bis du CGI			2464
(À souscrire par les sociétés indépendantes non membres d'un groupe fiscal et par les sociétés membres d'un groupe fiscal pour la détermination de leur résultat comme si elles étaient imposées séparément)				
I – Montant de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice				
A- Règles de droit commun				
Charges financières nettes de l'exercice			a	
EBITDA fiscal de l'exercice			b	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice (montant le plus faible entre a - 30 %*b et a - 3 000 000 €)			(c-1)	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice, après application du complément de déduction de 75 % (régime spécial applicable aux entreprises autonomes):(c-1) – 75 % x (c-1)			(c-2)	
B- Clause de sauvegarde en faveur des entreprises membres d'un groupe consolidé				
Ratio fonds propres/actifs de l'entreprise en %			d	
Ratio fonds propres/actifs du groupe consolidé en %			e	
Si (d) est supérieur ou égal à (e) : Complément de déduction des charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice = 75 % x (c-1)			f	
C- Règles applicables aux situations de sous-capitalisation				
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du premier plafond de sous-capitalisation, afférent aux dettes contractées auprès d'entreprises non liées ou auprès d'entreprises liées pour la part n'excédant pas une fois et demie les fonds propres			g	
Fraction de charges financières nettes de l'exercice non admises en déduction au titre du second plafond de sous-capitalisation, afférent à la part des dettes contractées auprès d'entreprises liées excédant une fois et demie les fonds propres			h	
II – Suivi des charges financières nettes non admises en déduction et des capacités de déduction inemployées en report				
A- Suivi des charges financières nettes en report				
Stock de charges financières nettes restant à imputer à l'ouverture de l'exercice (y compris le solde de la fraction d'intérêt mentionné au 6ème alinéa de l'article 212 du CGI, non imputé à la clôture du dernier exercice ouvert avant le 1er janvier 2019)			i	
Montant des charges financières nettes en report transférées			(i bis)	
Dont montant des charges financières nettes transférées de plein droit (art.209-II-2 du CGI)			(i ter)	
Nombre d'opérations sur l'exercice concernées par le transfert de plein droit (2)			(i quater)	
Montant de charges financières nettes en report imputé au titre de l'exercice			j	
Fraction de charges financières nettes non admises en déduction au titre de l'exercice et reportables : (c-1) – (f) ou (g) + 1/3 x (h)			k	
Stock de charges financières nettes restant à imputer à la clôture de l'exercice (i) - (j) + (k)			l	
B- Suivi des capacités de déduction inemployées en report				
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-5	m			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-4	n			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-3	o			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-2	p			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N-1	q			
Capacités de déduction inemployées au titre de l'exercice N	r			

(1) Cette colonne peut être servie si (a) est supérieur à (c-1) – (f)

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits, charges et/ou capacités de déduction et le montant

2023	Détermination du résultat net de cession, de concession ou de sous-concession de brevets et d'actifs incorporels assimilés imposable à taux réduit						2468
(A souscrire par les entreprises non membres d'un groupe fiscal au sens de l'article 223 A du CGI)							
1. Modalités de calcul du résultat net imposable au taux réduit de 10 %							
1	2	3	4	5	6	7	
Actif, bien ou service, famille de biens ou services	Dénomination	Date de premier exercice de l'option	Résultat net déficitaire restant à reporter au titre de l'exercice précédent	Résultat net de l'exercice	Rapport d'assujettissement au taux réduit de l'exercice	Résultat net imposable à taux réduit imputé sur le déficit de l'exercice 7a imposé à 10 % 7b	
Total							
2. Résultat net imposable à taux réduit calculé en faisant usage du rapport de remplacement							
	Date de l'agrément		Résultat net imposable à taux réduit sous agrément				
Total							

SAGE Experts-comptables Janvier 2023 : Etal préparatoire.



FIDAQUITAINE

EXPERT-COMPTABLE

SARL ARTISANS CREATEURS ET CIE

SOLDE D'IMPOT SUR LES SOCIETES

SOLDE D'IMPOT SUR LES SOCIETES

2572-SD

RÉPUBLIQUE
FRANÇAISELiberté
Égalité
Fraternité

IMPOT SUR LES SOCIETES

ET CONTRIBUTIONS ASSIMILEES

RELEVÉ DE SOLDE 2022

Art. 360 de l'annexe III au CGI

Dénomination

SARL ARTISANS CREATEURS ET CIE

Adresse

46 AVENUE DE BRIVAZAC 33600 PESSAC

Le formulaire 2572 est dédié à la liquidation de l'impôt sur les sociétés et des contributions assimilées : paiement du solde ou constatation d'un excédent d'impôt. Les demandes de remboursement de crédits d'impôt doivent figurer obligatoirement sur le formulaire 2573.

NOUVEAUTES	- Remplacement des taux à 31 et 28 % par les taux à 27,5 et 26,5 %			
	- Prise en compte des nouveaux crédits d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'œuvres dramatiques (RTD), pour dépenses de création audiovisuelle et cinématographique (CAC), pour entreprises agricoles exerçant leur activité dans le secteur des cultures permanentes n'utilisant pas de Glyphosate (CPG), pour entreprises agricoles disposant d'une certification d'exploitation à haute valeur environnementale (HVE) pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2021 (voir notice pour les conditions d'application).			
	- Prise en compte de la réduction d'impôt pour souscription au capital de sociétés de presse (PRE) pour les exercices clos à compter du 31/12/2021.			
SIREN 8 4 1 1 5 8 3 6 4 4		Exercice social du 011021 au : 300922		
I - IS Brut				
		Base	Taux	Montant
I-A Impôt sur les Sociétés dû au titre de l'exercice				
I-A01	Impôt sur les sociétés (au taux normal à 27,5 %)		27,5%	
I-A02	Impôt sur les sociétés (au taux normal à 26,5 %)		26,5%	
I-A03	Impôt sur les sociétés (au taux réduit)		15,00%	
I-A04	Impôt sur les plus-values nettes			
I-A05	Autre impôt à taux particulier			
I-A06				
			Total IS Brut	15
II - Créances				Montant
II-A - Créances non reportables et non restituables				
IMPORTANT : Les montants des créances du II-A doivent être portés pour le montant total.				
II-A01	Crédits d'impôts sur valeurs mobilières imputable sur l'IS			16
II-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières imputables sur l'IS			17
II-A03	VEL - Réduction d'impôt pour mise à disposition d'une flotte de vélos			18
II-A04	PRE - Réduction d'impôt en faveur des entreprises de presse			57
II-A05	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus			44
II-A06				
II-A07	Sous total (total des lignes II-A01 à II-A05)			
				IS dû après imputation des créances non reportables et non restituables dans la limite de l'impôt dû (I-A06 - II-A06)
II-B - Créances reportables (au titre de l'exercice pour le montant total et solde des créances reportables des exercices antérieurs)				
IMPORTANT : Les montants des créances de N du II-B doivent être portés pour le montant total. Celui des années antérieures ne doit comporter que le solde restant à imputer.				
Créances reportables et non restituables				
II-B01	MEC - Réduction d'impôt au titre du mécénat au titre de N (dont UE ou EEE)	40		35
II-B02	MEC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)			
Créances reportables et restituables				
II-B03	CIC - Crédit d'impôt compétitivité emploi - Année N (montant du préfinancement	65		64
II-B04	CIC - Uniquement exercices > 12 mois - Année N-1 (montant du préfinancement			
II-B05	CIC - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)			
II-B06	COR - Crédit d'impôt pour investissement en CORSE au titre N			33
II-B07	COR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-10 à N-1)			
II-B08	RAD - Report en arrière de déficits au titre de N			34
II-B09	RAD - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-5 à N-1)			
II-B10	CIR - Crédit impôt recherche au titre de N			31
II-B11	CIR - solde de créance des exercices antérieurs (Exercices N-3 à N-1)			
II-B12	Nouvelles créances non répertoriées de N			50
II-B13	Type de créance portée dans la ligne II-B11			
II-B14	Sous total (total II-B01 à II-B12 sauf la ligne II-B08 et moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)			
II-B15	IS dû après imputation des créances reportables dans la limite de l'impôt dû (II-A07 - II-B14)			
II-C - Créances non reportables et restituables au titre de l'exercice				
IMPORTANT : Les montants des créances du II-C doivent être portés pour le montant total.				
II-C01	FOR - Crédit d'impôt formation des dirigeants d'entreprise			22
II-C02	RAC - Crédit pour le rachat d'une entreprise par ses salariés			23
II-C03	FAM - Crédit d'impôt famille			24
II-C04	CIN - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres cinématographiques			25
II-C05	BIO - Crédit d'impôt en faveur de l'agriculture biologique			45
II-C06	PHO - Crédit d'impôt pour dépenses de production d'œuvres phonographiques			48
II-C07	AUD - Crédit d'impôt pour dépense de productions d'œuvres audiovisuelles			53
II-C08	ART - Crédit d'impôt en faveur des métiers d'art			56
II-C09	CJV - Crédit d'impôt en faveur des créateurs de jeux vidéo			58
II-C10	CPE - Crédit d'impôt sur les avances remboursables pour travaux d'amélioration de la performance énergétique			60
II-C11	CCI - Crédit d'impôt cinéma international			61
II-C12	PTR - Crédit d'impôt prêt à taux 0 renforcé PTZ+			62

II-C13	CIO - Crédit d'impôt outre mer Productif	(montant du préfinancement	67	63
II-C14	COL - Crédit d'impôt outre mer Logement	(montant du préfinancement	68	66
II-C15	CSV - Crédit d'impôt spectacle vivant			70
II-C16	CAC - Crédit d'impôt création audiovisuelle et cinématographique			86
II-C17	REB - Crédit d'impôt rénovation énergétique des bâtiments à usage tertiaire			87
II-C18	BLC - Crédit d'impôt bailleurs de locaux commerciaux			88
II-C19	RTD - Crédit d'impôt en faveur des représentations théâtrales d'oeuvres dramatiques			89
II-C20	CPG - Crédit d'impôt entreprises agricoles secteur cultures permanentes sans glyphosate			90
II-C21	HVE - Crédit d'impôt entreprises agricoles certification exploitation haute valeur environnementale			91
II-C22	Nouvelles créances non répertoriées ci-dessus			49
II-C23	Type de créance portée dans la ligne II-C18			
II-C24	Sous total (total des lignes II-C01 à II-C22 moins les données préfinancement dans la limite de la créance définitive)			
II-C25	IS d0 après imputation des créances non reportables et restituables dans la limite de l'impôt d0 (II-B14-II-C24)			
II-D - Acompte de l'exercice				
II-D01	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus			69
II-D02	L'IS à payer (ligne II-C25 - ligne II-D01) est reporté en case 01 / L'excédent d'IS (ligne II-D01 - ligne II-C25) est reporté en case 06			
II-E - Données utiles au calcul des acomptes de l'exercice suivant				
II-E01	Montant d'impôt exclu du calcul des acomptes IS			38
III - Montant de la contribution sociale sur l'IS (CSB - art. 235 ter ZC)				
		Base	taux	Montant
III-A01	Montant de la CSB sur l'IS		3,30%	36
III-A02	Crédits d'impôt étrangers, autres que sur valeurs mobilières			19
III-A03	Montant de la Contribution Sociale sur l'IS due au titre de l'exercice (Ligne III-A01 - III-A02)			
III-A04	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus			
III-A05	Le solde de CSB à payer (Ligne III-A03 - Ligne III-A04) est reporté en Ligne 03 - L'excédent de CSB (Ligne III-A04 - Ligne III-A03) est reporté en Ligne 08			
IV - Montant de la contribution annuelle sur les revenus locatifs (CRL)				
				Montant
IV-A01	Montant du chiffre d'affaire soumis à la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs			
IV-A02	Montant de la contribution annuelle sur les Revenus Locatifs (Ligne IV-A01 x 2,5 %)			37
IV-A03	Versements effectués (acomptes et/ou soldes) moins remboursements déjà obtenus			
IV-A04	Le solde de CRL à payer (Ligne IV-A02 - Ligne IV-A03) est reporté en Ligne 04 - L'excédent de CRL (Ligne IV-A03 - Ligne IV-A02) est reporté en Ligne 09			
RECAPITULATIF DES ELEMENTS DECLARES D'IS ET DES CONTRIBUTIONS ASSIMILEES				
		Montant restant à payer	Excédents constatés	
	Impôt sur les Sociétés	01	06	
	Contribution Sociale	03	08	
	Contribution sur les Revenus Locatifs	04	09	
	Totaux	05	10	
Montant à payer (case 05 - case 10)		11		
ou montant total de l'excédent (case 10 - case 05)			12	
Utilisation des excédents d'IS et des contributions assimilées				
Montant de l'excédent imputé sur le premier acompte de l'exercice suivant			13	
Demande d'imputation sur échéance future IEF (Impôts ou taxe réglé par cette modalité)				
Contribution visée		Date limite de paiement	Montant à Imputer	
(Vous pouvez choisir une imputation sur les taxes et impôts suivants : TVA, TS, TVS, FPC, PEEC, TA)				
Remboursement d'excédent de versement demandé (case 12 - case 13 - Montant à imputer IEF)			14	
Votre service des impôts vous informera des suites données (rejet ou admission) à votre demande d'imputation. Si elle est acceptée, votre échéance de paiement sera créditée de la somme que vous avez indiquée.				
PAIEMENT, DATE ET SIGNATURE DU REDEVABLE				
Date :	22/08/2023	Téléphone		
Chèque	☐	Télépaiement	☐	
Virement	☐	Le télépaiement est obligatoire quel que soit le chiffre d'affaires de votre entreprise. Une pénalité de 0,2% sera appliquée (article 1738 du CGI)		
Paiement du relevé de solde par « Imputation ». Si vous souhaitez utiliser un trop versé d'une autre taxe pour acquitter le montant d'IS et des contributions assimilées complétez les cases ci-dessous (TVA, TS, TVS).				
Contribution visée		Date limite de paiement	Montant à payer après imputation	
			Montant à Imputer	
CADRE RESERVE A L'ADMINISTRATION				
Somme :		Date :	N° d'opération :	Date de réception :
Les dispositions de l'article 39 et 40 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissant les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel				



FIDAAQUITAIN

EXPERT-COMPTABLE

**SARL ARTISANS CREATEURS ET
CIE**

DECLARATION DE TVA CA12

DECLARATION DE TVA CA12



TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET TAXES ASSIMILÉES

N°3517-S-SD

 FORMULAIRE OBLIGATOIRE
 (art. 242 series
 et 242 septies A de l'annexe au
 CG)

 CA12(1)
 CA12E(2)

DÉCLARATION RELATIVE À L'EXERCICE OU À LA PÉRIODE DU 01/10/2021 AU 30/09/2022

 Horaires d'ouverture sur www.impots.gouv.fr, rubrique « Contact »

Identification du destinataire	Nom ou dénomination	SARL ARTISANS CREATEURS ET CIE
	Adresse	46 AVENUE DE BRIVAZAC 33600 PESSAC

Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, rectifiez-les en rouge.

SIE	Numéro de dossier	Clé	Période	CM	OPT	Code service	Régime
			98 22	0	1		ST

N° d'identification de l'établissement (SIRET) 841583644 000015

N° de TVA intracommunautaire FR 24 841583644 0

(1) Si vous clôturez votre exercice en cours d'année, rayez la mention CA 12 (en haut à droite).

(2) Si vous clôturez votre exercice le 31 décembre, rayez la mention CA 12 E (en haut à droite).

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case à droite

0010

☐

MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT

ATTENTION : ne portez pas de centimes d'euro (l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche : les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1).

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE

Date : 22/08/2023 Signature :

Téléphone :

 Paiement par virement bancaire : ☐

 Paiement par imputation * : ☐

 * (joindre l'imprimé n° 3516 disponible sur www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts).

RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Somme :	Date :
N° PEC	
N° d'opération	

Pénalités	
Taux 5 %	9005
Taux %	9006
Taux %	9007

Date de réception

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

AE somme à imputer : 2401 non remboursé suite à la CA12 2022, le due à payer était de 9695 et le prélèvement du 17/02/21 était de 12 096 soit 2 401 d'écart

SAGE Experts-comptables janvier 2022

 N'hésitez pas à prendre contact avec votre service des impôts, s'il vous manque une indication pour remplir cette déclaration. Vous pouvez également vous reporter à la notice, si vous souhaitez des informations sur la TVA intracommunautaire, le coefficient de taxation ou l'euro.
 Les dispositions des articles 49, 50, 53 et le cas échéant, 51, 55 et 56 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

TAXE SUR LA VALEUR AJOUTÉE ET TAXES ASSIMILÉES

N°3517-S-SD

FORMULAIRE OBLIGATOIRE
(art. 242 sexies
et 242 septies A de l'annexe au
CG)

CA12 (1)
CA12E (2)

DÉCLARATION RELATIVE À L'EXERCICE OU À LA PÉRIODE DU 01/10/2021 AU 30/09/2022

Horaires d'ouverture sur www.impots.gouv.fr, rubrique « Contact »

Identification du destinataire	Nom ou dénomination	SARL ARTISANS CREATEURS ET CIE
	Adresse	46 AVENUE DE BRIVAZAC 33600 PESSAC

Rayer les indications imprimées par ordinateur qui ne correspondent plus à la situation exacte de l'entreprise, **rectifiez-les en rouge**.

SIE	Numéro de dossier	Clé	Période	CM	OPT	Code service	Régime
			98 22	0	1		ST

N° d'identification de l'établissement (SIRET) 841583644 00015

N° de TVA intracommunautaire FR 24 841583644 0

(1) Si vous clôturez votre exercice en cours d'année, rayez la mention CA 12 (en haut à droite).

(2) Si vous clôturez votre exercice le 31 décembre, rayez la mention CA 12 E (en haut à droite).

Si vous n'avez à remplir aucune ligne de ce formulaire (déclaration « néant »), veuillez cocher la case à droite

0010

☐

MODALITÉS DE DÉCLARATION ET DE PAIEMENT

ATTENTION : ne portez pas de centimes d'euro (l'arrondissement s'effectue à l'unité la plus proche : les fractions d'euro inférieures à 0,50 sont négligées, celles supérieures ou égales à 0,50 sont comptées pour 1).

PAIEMENT, DATE, SIGNATURE	RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION	
Date :22/08/2023..... Signature :	Somme :	Date :
Téléphone :	N° PEC	
	N° d'opération	
Paiement par virement bancaire : ☐		
Paiement par imputation * : ☐		
* (joindre l'imprimé n° 3516 disponible sur www.impots.gouv.fr ou auprès de votre service des impôts).		
	Pénalités	
	Taux 5 %	9005
	Taux %	9006
	Taux %	9007
	Date de réception	

CADRE RÉSERVÉ À LA CORRESPONDANCE

AE somme à imputer : 2401 non remboursé suite à la CA12 2022, le due à payer était de 9695 et le prélèvement du 17/02/21 était de 12 096 soit 2 401 d'écart

N'hésitez pas à prendre contact avec votre service des impôts, s'il vous manque une indication pour remplir cette déclaration. Vous pouvez également vous reporter à la notice, si vous souhaitez des informations sur la TVA intracommunautaire, le coefficient de taxation ou l'euro.
Les dispositions des articles 49, 50, 53 et le cas échéant, 51, 55 et 56 de la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, modifiée par la loi n° 2004-801 du 6 août 2004, garantissent les droits des personnes physiques à l'égard des traitements des données à caractère personnel.

I – TVA BRUTE							
OPERATIONS NON TAXEES			Base hors taxe	OPERATIONS NON TAXEES			Base hors taxe
01	Achats en franchise	0037		04	Livraisons intracommunautaires à destination d'une personne assujettie	0034	
02	Exportations hors UE	0032					
03	Autres opérations non imposables	0033		4B	Ventes de biens ou prestations de services réalisées par un assujetti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)	0043	
3A	Ventes à distance taxables dans un autre État membre au profit de personnes non assujetties	0047					
3B	Mises à la consommation de produits pétroliers	0049		4D	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid non imposables en France	0029	
OPERATIONS TAXEES				Base hors taxe		Taxe due	
– Opérations réalisées en France métropolitaine							
5A	Taux normal 20 %	0207		166 444		33 289	
5B	Taux normal 20 % sur les produits pétroliers	0208					
06	Taux réduit 5,5 %	0105		8 035		442	
6C	Taux réduit 10 %	0151		17 461		1 746	
– Opérations réalisées dans les DOM							
07	Taux normal 8,5 %	0201					
08	Taux réduit 2,1 %	0100					
8B							
– Opérations à un autre taux (France métropolitaine ou DOM)							
09	Opérations imposables à un taux particulier	0950					
9A	Taux réduit 13% sur les produits pétroliers	0152					
10	Anciens taux	0900					
– Autres opérations							
AA	Livraisons d'électricité, de gaz naturel, de chaleur ou de froid imposables en France	0030					
AB	Achats de biens ou de prestations de services réalisés auprès d'un assujetti non établi en France (article 283-1 du code général des impôts)	0040		8 119		1 624	
AC	Achats de prestations de services intracommunautaires (article 283-2 du code général des impôts)	0044					
11	Cessions d'immobilisations	0970					
12	Livraisons à soi-même	0980					
13	Autres opérations imposables	0981					
16	TOTAL DE LA TAXE DUE (lignes 5A à 13)					37 101	
Autre TVA DUE							
17	Remboursements provisionnels obtenus en cours d'année ou d'exercice			0983			
18	TVA antérieurement déduite à reverser (Dont TVA sur les produits pétroliers)			0600			
AD	Sommes à ajouter			0602			
19	TOTAL DE LA TVA BRUTE DUE (lignes 16 + 17 + 18 + AD)					37 101	
II – TVA DÉDUCTIBLE							
AUTRES BIENS ET SERVICES						Taxe déductible	
20	Dédutions sur factures (1)			0702		21 776	
21	Dédutions forfaitaires (1)			0704			
22	TOTAL (lignes 20 + 21)					21 776	
IMMOBILISATIONS							
23	TVA déductible sur immobilisations (1)			0703		821	
AUTRE TVA À DÉDUIRE							
24	Crédit antérieur non imputé et non remboursé			0058		307	
25	Omissions ou compléments de déductions			0059			
25A	(1) Compte-tenu, le cas échéant, du coefficient de déduction %						
AE	Sommes à imputer			0603		2 401	
26	TOTAL DE LA TVA DÉDUCTIBLE (lignes 22 + 23 + 24 + 25 + AE)					25 305	
2E	Dont TVA déductible sur les produits pétroliers			0711			

Dossier :

Si vous réalisez des opérations intracommunautaires, pensez à la déclaration d'échanges de biens (livraisons de biens) ou à la déclaration européenne de services (prestations de services) à souscrire auprès de la Direction Générale des Douanes et des Droits Indirects (cf. notice de la déclaration CA12).

III – TVA NETTE						
RÉSULTAT DE LA LIQUIDATION						Taxe
28	TVA due : (Ligne 19 – ligne 26) ou					11.796..
29	CRÉDIT : (Ligne 26 – ligne 19)					0705
IMPUTATIONS/RÉGULARISATIONS						
Acompte 1	Col. 1 : Montant effectivement payé4...646..	Col. 2 : Montant restant à payer	30	Acomptes payés et / ou restant dus (Tot. 1 + Tot. 2)	0018	4...646..
Acompte 2						
	Tot. 14...646..	Tot. 2				
RÉSULTAT NET						
33	SOLDE À PAYER si ligne 28 – (lignes 29 + 30) ≥ 0 ou					7...150..
34	EXCÉDENT DE VERSEMENT : si ligne 30 – ligne 28 ≥ 0					
35	SOLDE EXCÉDENTAIRE : (lignes 29 + 34)					0020
IV – DÉCOMPTÉ DES TAXES ASSIMILÉES						
Nature des taxes					Taxe brute	
36	Taxe sur les retransmissions sportives au taux de 5 % (CGI, art. 302 bis ZE)	Base imposable		4215		
37	Taxe sur le chiffre d'affaires des exploitants agricoles (CGI, art. 302 bis MB)			4220		
42	Taxe sur la diffusion en vidéo physique et en ligne de contenus audiovisuels à titre onéreux (CGI, art. 1609 sexdecies B)					
43	– au taux de 5,15 %	Base imposable		4229		
	– au taux de 15 %			4228		
43A	Taxe sur la diffusion en vidéo physique et en ligne de contenus audiovisuels à titre gratuit (CGI, art. 1609 sexdecies B)					
43B	– au taux de 5,15 %	Base imposable		4298		
	– au taux de 15 %			4299		
44	Taxe sur les actes des huissiers de justice (CGI, art. 302 bis Y) (14,89 € par acte)	Nombre d'actes		4206		
45	Taxe sur les embarquements ou débarquements de passagers en Corse (CGI, art 1599 vicies) (4,57 € par passager)	Nombre de passagers		4204		
46	Taxe pour le développement de la formation professionnelle dans les métiers de la réparation de l'automobile, du cycle et du motocycle (CGI, art 1609 sexvicies) au taux de 0,75 %	Base imposable		4217		
47	Taxe sur certaines dépenses de publicité au taux de 1 % (CGI, art 302 bis MA)	Base imposable		4213		
4B	Contribution à l'audiovisuel public (CGI, art 1605 et suiv.) [cf. fiche de calcul sur le site www. impots.gouv.fr]			4219		
4C	Contribution à l'audiovisuel public due par les loueurs d'appareils (CGI, art. 1605 et suiv.)			4221		
4F	Taxe sur les excédents de provision des entreprises d'assurance de dommages (CGI, art. 235 ter X)			4238		
4K	Contribution due par les gestionnaires des réseaux publics d'électricité (CGCT, art. L 2224-31 I bis)			4236		
4L	Taxe sur les ordres annulés dans le cadre d'opérations à haute fréquence (CGI, art. 235 ter ZD bis)			4239		
60 A	Redevance sanitaire d'abattage (CGI, art. 302 bis N à 302 bis R)			4253		
60 B	Redevance sanitaire de découpage (CGI, art. 302 bis S à 302 bis W)			4254		
61	Redevance sanitaire pour le contrôle de certaines substances et de leurs résidus (CGI, art. 302 bis WC)			4247		
62	Redevance sanitaire de première mise sur le marché des produits de la pêche ou de l'aquaculture (CGI, art. 302 bis WA)			4248		
63	Redevance sanitaire de transformation des produits de la pêche ou de l'aquaculture (0,5 € par tonne) (CGI, art. 302 bis WB)	Nombre de tonnes		4249		
64	Redevance pour agrément des établissements du secteur de l'alimentation animale (125 € par établissement) (CGI, art. 302 bis WD à WG)	Nombre d'établissements		4250		

	Redevance phytosanitaire à la circulation intracommunautaire et à l'exportation (Code rural et de la pêche maritime, art. L 251-17-1)					
65	– à la circulation intracommunautaire (PPE)				4273	
66	– à l'exportation				4274	
	Taxe sur les produits phytopharmaceutiques (Code rural et de la pêche maritime, art. L 253-8-2)					
	– au taux de 0,9 %	a	Base imposable			
	– au taux de 0,1 %	b	Base imposable			
66A	Taxe sur les produits phytopharmaceutiques (Code rural et de la pêche maritime, art. L 253-8-2)			Total de la taxe sur les produits phytopharmaceutiques due	4321	
	Taxe forfaitaire sur les métaux précieux, de bijoux, d'objets d'art, de collection et d'antiquité (CGI, art.150 VM)					
67	– sur les ventes de métaux précieux au taux de 11 %	Base imposable			4268	
68	– sur les ventes de bijoux, objets d'art, de collection ou d'antiquité au taux de 6 %	Base imposable			4270	
	Contribution pour le remboursement de la dette sociale (CRDS) au taux de 0,5 % (CGI, art. 1600-0 I)					
69	– sur les ventes de métaux précieux	Base imposable			4269	
70	– sur les ventes de bijoux, objets d'art, de collection ou d'antiquité				4271	
		Nombre de véhicules	Dont nombre de véhicules rail-route	Montant de la taxe		
	1 - Véhicules à moteur isolés	PTAC inférieur à 27 t		1a		
		PTAC supérieur ou égal à 27 t		1b		
	2 - Ensembles articulés constitués d'un tracteur et d'une ou plusieurs semi-remorques	PTRA inférieur à 39 t		2a		
		PTRA supérieur ou égal à 39 t		2b		
	3 - Remorques de la catégorie O4			3		
70A	Taxe annuelle à l'essieu (CGI, art. 1010)		Total de la taxe annuelle à l'essieu due (1a+1b+2a+2b+3)		4303	
	Taxe sur les émissions de CO2 et / ou de la taxe sur les émissions de polluants atmosphériques					
	- Nombre de véhicules relevant du nouveau dispositif d'immatriculation (depuis le 1er mars 2020)					
	- Nombre de véhicules ne relevant pas du nouveau dispositif d'immatriculation : (réception européenne, dont la première mise en circulation est intervenue à compter du 1er juin 2004 et non utilisés par le redevable avant le 1er janvier 2006)					
	- Nombre d'autres véhicules soumis à la taxe					
	- Nombre de véhicules exonérés dont la source d'énergie est exclusivement l'électricité, l'hydrogène ou une combinaison des deux					
	- Nombre des autres véhicules exonérés					
70B	Taxe sur les émissions de CO2 due au titre de 2022 (CGI, art. 1010)				4312	
70C	Taxe sur les émissions de polluants atmosphériques due au titre de 2022 (CGI, art. 1010)				4313	
	Prélèvements sur les paris hippiques					
71	– au profit de l'État (CGI, art. 302 bis ZG) au taux de 20,2 %	Base imposable			4256	
72	– au profit des organismes de sécurité sociale (CSS, art. L137-20) au taux de 6,9 %				4259	
73	– engagés depuis l'étranger sur des courses françaises et regroupés en France (CGI, art. 302 bis ZO) au taux de 12 %				4255	
	Redevance due par les opérateurs agréés de paris hippiques en ligne					
74	– Enjeux relatifs aux courses de trot (CGI, art. 1609 tertrices)				4266	
75	– Enjeux relatifs aux courses de galop (CGI, art. 1609 tertrices)				4267	
	Prélèvements sur les paris sportifs en ligne					
76A	– au profit de l'État au taux de 33,7 % (CGI, art. 302 bis ZH)	Base imposable			4309	
77A	– au profit des organismes de sécurité sociale au taux de 10,6 % (CSS, art. L137-21)				4310	
78A	– au profit de l'agence nationale du sport (ANS) au taux de 10,6 % (CGI, art. 1609 tricies)				4311	

Prélèvements sur les paris sportifs commercialisés en réseau physique de distribution					
76B	– au profit de l'État au taux de 27,9 % (CGI, art. 302 bis ZH)	Base imposable		4306	
77B	– au profit des organismes de sécurité sociale au taux de 6,6 % (CSS, art. L137-21)			4307	
78B	– au profit de l'agence nationale du sport (ANS) au taux de 6,6 % (CGI, art. 1609 tricies)			4308	
Prélèvements sur les cercles de jeux en ligne					
79	– au profit de l'État (CGI, art. 302 bis ZI) au taux de 1,8 %	Base imposable		4258	
80	– au profit des organismes de sécurité sociale (CSS, art. L137-22) au taux de 0,2 %			4261	
84	Taxe sur l'exploration d'hydrocarbures calculée selon le barème fixé à l'article 1591 du CGI et perçue au profit des collectivités territoriales				
		Code INSEE de la collectivité	Montant	4291	
	– Droits pour le département ou la collectivité territoriale :				
	– Droits pour le département ou la collectivité territoriale :				
	– Droits pour le département ou la collectivité territoriale :				
	– Droits pour le département ou la collectivité territoriale :				
	– Droits pour le département ou la collectivité territoriale :				
	– Droits pour le département ou la collectivité territoriale :				
	– Droits pour le département ou la collectivité territoriale :				
	– Droits pour le département ou la collectivité territoriale :				
	– Droits pour le département ou la collectivité territoriale :				
88	Contribution sur les boissons non alcooliques contenant des sucres ajoutés (CGI, art. 1613 ter)	Nombre d'hectolitres		4294	
89	Contribution sur les boissons non alcooliques (CGI, art. 1613 quater II 1°)	Nombre d'hectolitres		4296	
90	Contribution sur les boissons non alcooliques contenant des édulcorants de synthèse (CGI, art. 1613 quater II 2°)	Nombre d'hectolitres		4295	
92	Contribution sur les sources d'eaux minérales (CGI, art.1582) (calcul par commune)	Commune	Nombre d'hectolitres	Montant	4293
91	– Droits pour la commune:				
	– Droits pour la commune:				
	– Droits pour la commune:				
	– Droits pour la commune:				
	– Droits pour la commune:				
	– Droits pour la commune:				
	– Droits pour la commune:				
	– Droits pour la commune:				
	– Droits pour la commune:				
	– Droits pour la commune:				
93	Taxes sur certains services fournis par les grandes entreprises du secteur numérique (TSN) au taux de 3 % (CGI, art. 299 à 300 bis et 1692)	Montant dû au titre de la mise en relation	Montant dû au titre de la publicité	4301	
94	Taxe sur les exploitants de plateformes de mise en relation par voie électronique en vue de fournir certaines prestations de transport (CGI, article 300 bis)	Base imposable		4322	
TOTAL DES LIGNES 36 à 94 (à reporter ligne 55)					

V - RÉCAPITULATION			
49	Solde excédentaire (report de la ligne 35)		
50	Remboursement demandé au cadre VI, page 4	8002	
51	Crédit à reporter (cette somme est à reporter ligne 24 de la prochaine déclaration CA 12 / CA 12 E)	8003	
52	Crédit imputé sur les prochains acomptes	8004	
Acomptes (cochez les cases correspondant aux acomptes déduits L 30). Précisez l'année.			
☐	Juillet [][]/[][][]	☒	Décembre [2][0]/[2][1]
54	TVA (report de la ligne 33)		7 150
55	Taxes assimilées (total lignes 36 à 94)		
ATTENTION ! UNE SITUATION DE TVA CRÉDITRICE (LIGNE 49 SERVIE) NE DISPENSE PAS DU PAIEMENT DES TAXES ASSIMILÉES DÉCLARÉES LIGNE 55			
56	TOTAL À PAYER (lignes 54 + 55) (N'oubliez pas de joindre le règlement correspondant)		7 150
BASE DE CALCUL DES ACOMPTES DUS AU TITRE DE L'EXERCICE SUIVANT			
57	TVA [ligne 16 – (lignes 11 + 12 + 15 + 22)]		15 325

VI – DEMANDE DE REMBOURSEMENT

Crédit remboursable dégagé à la clôture de l'année ou de l'exercice (ligne 29) si celui-ci est ≥ 150 €	a	
Excédent de versement dégagé (ligne 34)	b	
Maximum remboursable (a + b)	c	
Remboursement demandé	d	
Crédit reportable (c – d) ou (c – d + ligne 29 si le crédit dégagé ligne 29 est < 150 €)	e	

Le soussigné (nom, prénom, qualité) : _____

demande le remboursement de la somme de (en chiffres) _____ À _____ Le _____

– à créditer au compte désigné _____ Signature : _____

– à imputer sur une échéance future (joindre l'imprimé n° 3516) ☐ Cocher selon le choix Cession, cessation, décès, entrée dans un groupe de TVA ☐ le : _____

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

L'inspecteur (1) Le contrôleur (1) des finances publiques soussigné émet un avis : – Favorable (1) au remboursement de la somme

– Défavorable

De _____

Observations (2) : _____

Code rejet / Adm partielle [][]
 Type de rejet [][] Type de contrôle [][]
 N° ALPAGE [][][][] [][][][][][]

À _____ Le _____
Signature et cachet d'authenticité :

Le directeur soussigné autorise le remboursement

de la somme de _____

au profit de _____

La présentation d'une caution – a été exigée (1)
 – n'a pas été exigée (1)

À _____ Le _____
Signature et cachet d'authenticité :

Décisions prises par délégation			
Nature op.	Numéro op.	Date	Nom – signature

Le comptable soussigné certifie que l'entreprise demanderesse :

- ne figure à aucun titre comme redevable dans les écritures du service des impôts des entreprises ;
- (1) – est redevable de la somme de _____
- au titre de _____

Observations (3) : _____

N° d'enregistrement MEDOC [][][][]/[][][][][]

À _____ Le _____
Signature et cachet d'authenticité :

(1) Rayer la mention qui ne convient pas.
 (2) Indiquer, notamment, les raisons pour lesquelles il paraît opportun d'exiger une caution.
 Préciser, le cas échéant, les motifs de rejet total ou partiel du remboursement demandé.
 (3) Indiquer, notamment, les raisons pour lesquelles il paraît opportun d'exiger une caution.
 Préciser, le cas échéant, qu'un avis de compensation n° 3382 est établi.

Depuis le 1er octobre 2014, vous avez l'obligation de télédéclarer et télépayer la TVA par transfert de fichier ou Internet.
 La somme due est prélevée automatiquement, au plus tôt à la date d'échéance.
 Les demandes de remboursement de crédit de TVA doivent également être télétransmises.
 Pour plus d'informations, vous pouvez vous connecter sur le site www.impots.gouv.fr, rubrique « Professionnels » ou contacter votre service.



FIDAQUITAINE

EXPERT-COMPTABLE

**SARL ARTISANS CREATEURS ET
CIE**

BILAN DETAILLE

BILAN DETAILLE

Présenté en Euros

ACTIF	Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)			Exercice précédent 30/09/2021 (12 mois)	Variation
	Brut	Amort.prov.	Net	Net	
Actif immobilisé					
Constructions	2 465	72	2 393		2 393
213500 INST.AGENC.CONSTRUCTION	2 465		2 465		2 465
281350 AMORT.AGENC.CONSTRUCTION		72	-72		- 72
Installations tech., matériel & outillage ind				676	- 676
215400 MATERIEL INDUSTRIEL				1 388	- 1 388
281540 AMORT. MATERIEL INDUSTRIEL				-713	713
Autres immobilisations corporelles	6 635	2 056	4 580	2 669	1 911
218100 INST. AGENCEMENTS DIVERS	3 100		3 100	750	2 350
218300 MAT.BUREAU & INFORMATIQUE	3 535		3 535	3 128	407
281810 AMORT. INST. AGENC. DIVERS		310	-310	-216	- 94
281830 AMORT. MATERIEL BUREAU & INFORM.		1 746	-1 746	-993	- 753
Autres titres immobilisés	15		15	15	
271800 AUTRES TITRES IMMOBILISES	15		15	15	
Autres immobilisations financières	5 000		5 000	5 000	
275000 DEPOTS & CAUTIONNEME	5 000		5 000	5 000	
TOTAL (I)	14 115	2 128	11 988	8 359	3 629
Actif circulant					
Marchandises	36 441		36 441	6 040	30 401
370000 STOCKS DE MARCHANDISES	36 441		36 441	6 040	30 401
Clients et comptes rattachés	2 832		2 832	8 894	- 6 062
411000 CLIENTS	787		787	494	293
418100 CLIENTS FACTURES A ETABLIR	2 044		2 044	8 400	- 6 356
. Fournisseurs débiteurs	65		65	532	- 467
401000 FOURNISSEURS	65		65	532	- 467
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	8 185		8 185	3 966	4 219
445660 TVA DEDUCT.S/ACHATS	4 996		4 996	673	4 323
445670 CREDIT DE TVA A REPORTER				307	- 307
445710 TVA COLLECTEE 20%	2 597		2 597	31	2 566
445830 REMBOURSEMENT TVA DEMANDE				2 401	- 2 401
445860 TVA S/FACT.NON PARVENUES	592		592	554	38
Disponibilités	5 161		5 161	31 483	- 26 322
511100 REMISES CB				272	- 272
511200 REMISES CHQ				544	- 544
512100 CREDIT AGRICOLE	3 742		3 742	21 780	- 18 038
530000 CAISSE	1 419		1 419	8 887	- 7 468
Charges constatées d'avance	6 213		6 213	108	6 105
486000 CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	6 213		6 213	108	6 105
TOTAL (II)	58 896		58 896	51 023	7 873
TOTAL ACTIF (0 à V)	73 012	2 128	70 884	59 382	11 502

BILAN DETAILLE (SUITE)

Présenté en Euros

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2021 (12 mois)	Variation
Capitaux Propres			
Capital social ou individuel (dont versé : 50 101300 CAPITAL APPELE VERSE	500 500	500 500	
Réserve légale 106110 RESERVE LEGALE	50 50	0 0	50 50
Autres réserves 106800 AUTRES RESERVES	12 171 12 171		12 171 12 171
Report à nouveau 110000 REPORT A NOUVEAU		40 887 40 887	- 40 887 - 40 887
Résultat de l'exercice	-70 826	-28 666	- 42 160
TOTAL (I)	-58 105	12 721	- 70 826
TOTAL (II)			
Provisions pour risques et charges			
TOTAL (III)			
Emprunts et dettes			
. Emprunts	26 609		26 609
164100 PRET CA 30 000 EUR	26 588		26 588
168840 INTERETS COURUS SUR EMPRUNT	21		21
Associés	1 754	19	1 735
455110 C/C MARIELLE FERNANDES	1 754	19	1 735
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	37 831	9 053	28 778
401000 FOURNISSEURS	34 277	4 499	29 778
408100 FOURNIS. FACT. NON PARVENUES	3 554	4 554	- 1 000
. Personnel	25 085	8 433	16 652
421000 PERSONNEL : REMUNERATIONS DUES	3 552	910	2 642
428200 PROV. CONGES A PAYER	1 249	633	616
428600 PERSONNEL : CHARGES A PAYER	20 284	6 890	13 394
. Organismes sociaux	3 369	729	2 640
431000 URSSAF	2 146	376	1 770
437020 AXA PREV+ MUTUELLE	306	220	86
437030 MALAKOFF MEDERIC RETRAITE	472	103	369
437080 AUTRES ORGANISMES	77		77
438200 PROV. CHARGES S/CONGES A PAYER	368	29	339
. Etat, impôts sur les bénéfices	7 851	7 851	
444000 ETAT IMPOTS S/BENEFICES	7 851	7 851	
. Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	7 491	1 400	6 091
445510 TVA A DECAISSER	7 150		7 150
445870 TVA S/FACT.A ETABLIR	341	1 400	- 1 059
. Autres impôts, taxes et assimilés	2 632	3 003	- 371
447020 TAXE APPRENTISSAGE	114		114
447030 FORMATION CONTINUE	297	203	94
448600 ETAT AUTRES CHARGES A PAYER	2 221	2 800	- 579
Autres dettes	16 367	16 174	193
411000 CLIENTS	16 367	679	15 688
467000 DEBIT/CREDIT BOUTIQUE		15 495	- 15 495
TOTAL (IV)	128 989	46 661	82 328

PASSIF	Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2021 (12 mois)	Variation
TOTAL PASSIF (I à V)	70 884	59 382	11 502

COMPTE DE RESULTAT DETAILLE

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)			Exercice précédent 30/09/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
	France	Exportations	Total	Total		
Ventes de marchandises	90 293		90 293	3 392	86 901	N/S
707055 VENTES MARCHANDISES 5.5%	8 035		8 035	822	7 213	877,49
707100 VENTES MARCHANDISES 10%	17 461		17 461		17 461	N/S
707200 VENTES MARCHANDISES 20%	64 797		64 797	2 570	62 227	N/S
Production vendue services	82 120		82 120	114 256	- 32 136	-28,13
706100 COMMISSIONS	64 572		64 572	88 377	- 23 805	-26,94
708300 LOCATIONS EMPLACEMENTS	17 548		17 548	25 879	- 8 331	-32,19
20%						
Chiffre d'affaires Net	172 412		172 412	117 648	54 764	46,55

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
Subventions d'exploitation	7 333	22 475	- 15 142	-67,37
740000 SUBVENTIONS D'EXPLOITATION	7 333		7 333	N/S
740100 FONDS DE SOLIDARITE		22 475	- 22 475	-100
Autres produits	1 415	718	697	97,08
758000 PRODUITS DIVERS GESTION COURANTE	1 415	718	697	97,08
Total des produits d'exploitation (I)	181 161	140 840	40 321	28,63
Achats de marchandises (y compris droits de d	67 874	6 936	60 938	878,58
607000 ACHATS MARCHANDISES EXO	17 139	975	16 164	N/S
607005 ACHATS MARCHANDISES 5.5%	6 273	1 810	4 463	246,57
607010 ACHATS MARCHANDISES 10%	4 558		4 558	N/S
607020 ACHATS MARCHANDISES 20%	32 463	4 151	28 312	682,05
607900 ACHATS MARCHANDISES INTRACOM	6 855		6 855	N/S
607910 ACHATS MARCHANDISES IMPORT	587		587	N/S
Variation de stock (marchandises)	-30 402	-6 040	- 24 362	403,34
603700 VARIAT. STOCK MARCHANDISES	-30 402	-6 040	- 24 362	403,34
Achats de matières premières et autres approv	2 950		2 950	N/S
602600 ACHATS D'EMBALLAGES	2 950		2 950	N/S
Autres achats et charges externes	128 378	100 952	27 426	27,17
606110 ELECTRICITE	7 016	9 969	- 2 953	-29,62
606120 EAU	120	120		0,00
606300 FOURN.ENTRET.& PETIT EQUIPT	1 510	4 068	- 2 558	-62,88
606400 FOURNIT.ADMINISTRATIVE	1 844	831	1 013	121,90
613200 LOCATIONS IMMOBILIER	60 000	55 000	5 000	9,09
613220 LOCATION BORDEAUX LAC		4 968	- 4 968	-100
613500 LOCATIONS MOBILIERES	327	727	- 400	-55,02
613510 LOCATION TPE	873	794	79	9,95
613520 LOCATION LOGICIEL DE CAISSE	167	142	25	17,61
613521 LOCATIONS ADOBE	288		288	N/S
613530 LOCATIONS IMMATERIELLES	173	190	- 17	-8,95
613540 LOCATION GARDE MEUBLE	1 423	1 423		0,00
614000 CHARGES LOCATIVES	3 300	3 139	161	5,13
615200 ENTRETIEN IMMOBILIER	980	840	140	16,67
615530 ENTRETIEN MAT.MOB.BUREAU	139		139	N/S
616000 PRIMES D'ASSURANCES	837	736	101	13,72
616100 ASSURANCE PRET	91		91	N/S
622200 HONORAIRES KREA DCO	10 660	6 120	4 540	74,18
622210 HONORAIRES AYDEA	18 840		18 840	N/S
622600 HONORAIRES FIDAQUITAINE	7 412	6 958	454	6,52
622700 FRAIS ACTES & CONTENTIEUX	500	994	- 494	-49,70
622800 HONORAIRES DIVERS - FORMATION	820		820	N/S
623100 ANNONCES ET INSERTIONS	310	708	- 398	-56,21
623300 FOIRES ET EXPOSITIONS	2 363		2 363	N/S

	Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
623600 CATALOGUES ET IMPRIMES	611		611	N/S
625100 VOYAGES ET DEPLACEMENTS	3 733		3 733	N/S
625700 RECEPTIONS	620	693	- 73	-10,53
626100 FRAIS POSTAUX	5		5	N/S
626200 FRAIS TELECOMMUNICATION	1 276	790	486	61,52
627200 FRAIS S/EMISSION D'EMPRUNTS	110		110	N/S
627500 SERVICES BANCAIRES	394	485	- 91	-18,76
627510 COMMISSIONS CB	1 236	1 260	- 24	-1,90
628800 DECHETTERIE	399		399	N/S
Impôts, taxes et versements assimilés	3 905	3 780	125	3,31
631200 TAXE APPRENTISSAGE	303		303	N/S
633300 PARTICIP. FORMAT. CONTINUE	448	98	350	357,14
635111 CFE	3 154	3 682	- 528	-14,34
Salaires et traitements	67 930	46 384	21 546	46,45
641100 SALAIRES BRUTS	40 326	13 118	27 208	207,41
641110 REMUNERATION GERANTE	14 595	20 500	- 5 905	-28,80
641150 URSSAF GERANTE	8 635	5 588	3 047	54,53
641151 CSG DEDUCTIBLE GERANTE	-782	861	- 1 643	-190,82
641152 CSG-CRDS GERANTE	-335	364	- 699	-192,03
641153 CFP GERANTE		77	- 77	-100
641160 RETRAITE MADELIN AGIPI GERANTE	2 400	2 400		0,00
641161 PREVOYANCE MADELIN AGIPI GERANTE	1 037	1 141	- 104	-9,11
641162 SANTE MADELIN GIEPS GERANTE	1 438	1 354	84	6,20
641200 VARIAT. PROV. CONGES PAYES	616	564	52	9,22
641410 ACT. PARTIELLE FINANCEE EMPLOYEUR		1 450	- 1 450	-100
641411 ACT. PARTIELLE FINANCEE ASP		-1 034	1 034	-100
Charges sociales	8 133	307	7 826	N/S
645100 COTISATIONS URSSAF	5 906	175	5 731	N/S
645200 COTISATIONS PREVOYANCE + MUTUELLE	441	110	331	300,91
645300 COTISATIONS RETRAITE	1 276	9	1 267	N/S
645800 COTISATIONS AUTRES ORGANISMES	77	54	23	42,59
645890 VARIAT. PROV. CHARGES CONGES PAYES	339	28	311	N/S
645900 AIDES COVID		-132	132	-100
647100 MEDECINE DU TRAVAIL	95	63	32	50,79
Dotations aux amortissements sur immobilisati	2 096	1 270	826	65,04
681120 DOT. AMORT. IMMOB. CORPORELLES	2 096	1 270	826	65,04
Autres charges	61	5 127	- 5 066	-98,81
654000 PERTES S/CREANCES IRRECOUV.		5 032	- 5 032	-100
658000 CHARGES DIVERSES GESTION COURANTE	61	95	- 34	-35,79
Total des charges d'exploitation (II)	250 926	158 716	92 210	58,10
RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-69 765	-17 876	- 51 889	290,27
Intérêts et charges assimilées	211		211	N/S
661160 INTERETS EMPRUNTS	211		211	N/S
Total des charges financières (VI)	211		211	N/S
RESULTAT FINANCIER (V-VI)	-210	0	- 210	N/S
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I-II+III-IV+V-	-69 975	-17 875	- 52 100	291,47
Produits exceptionnels sur opérations de gest		340	- 340	-100
771800 AUTRES PROD.EXCEP.GESTION		340	- 340	-100
Produits exceptionnels sur opérations en capi		3 500	- 3 500	-100
775600 PRODUITS IMMOB. FIN. CEDEES		3 500	- 3 500	-100
Total des produits exceptionnels (VII)		3 840	- 3 840	-100
Charges exceptionnelles sur opérations de ges	3	11 130	- 11 127	-99,97
671100 PENALITES S/MARCHES		10	- 10	-100
671800 AUTRES CHARGES EXCEPT. GESTION	3	11 120	- 11 117	-99,97
Charges exceptionnelles sur opérations en cap		3 500	- 3 500	-100

	Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)	Exercice précédent 30/09/2021 (12 mois)	Variation absolue	%
675600 VAL. COMPTAB. IMMOB. FIN. CEDEES		3 500	- 3 500	-100
Dotations exceptionnelles aux amortissements	848		848	N/S
687100 DOT. AMORT. IMMOB. EXCEPTIONNELS	848		848	N/S
Total des charges exceptionnelles (VIII)	851	14 630	- 13 779	-94,18
RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII-VIII)	-851	-10 791	9 940	92,11
Total des Produits (I+III+V+VII)	181 161	144 680	36 481	25,21
Total des charges (II+IV+VI+VIII+IX+X)	251 987	173 346	78 641	45,37
RESULTAT NET	-70 826	-28 666	- 42 160	147,07



FIDAQUITAINE

EXPERT-COMPTABLE

**SARL ARTISANS CREATEURS ET
CIE**

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

SOLDES INTERMEDIAIRES DE GESTION

Présenté en Euros

	Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)	Exercice clos le 30/09/2021 (12 mois)	Variation	%
Ventes de marchandises	90 293	3 392	86 901	N/S
- Coût direct d'achat	67 874	6 936	60 938	878,58
+/- Variation du stock de marchandises	-30 402	-6 040	- 24 362	403,34
Marge commerciale (I)	52 820	2 496	50 324	N/S
Taux de marge commerciale	58,50 %	73,58 %		
+ Production vendue	82 120	114 256	- 32 136	-28,13
+ Production stockée				
+ Production immobilisée				
Production de l'exercice	82 120	114 256	- 32 136	-28,13
- Matières premières et approvisionnements consommés	2 950		2 950	N/S
- Sous-traitance directe				
Marge brute sur production (II)	79 170	114 256	- 35 086	-30,71
Taux de marge brute sur production	96,41 %	100,00 %		
Marge brute globale (I + II)	131 990	116 752	15 238	13,05
Taux de marge brute globale	76,55 %	99,24 %		
- Services extérieurs et autres charges externes	128 378	100 952	27 426	27,17
Valeur ajoutée produite	3 611	15 799	- 12 188	-77,14
Valeur ajoutée / chiffre d'affaires	2,09 %	13,43 %		
+ Subventions d'exploitation	7 333	22 475	- 15 142	-67,37
- Impôts, taxes et versements assimilés	3 905	3 780	125	3,31
- Salaires et traitements	67 930	46 384	21 546	46,45
- Charges sociales	8 133	307	7 826	N/S
Excédent brut d'exploitation	-69 023	-12 196	- 56 827	465,95
Excédent brut d'exploitation / chiffre d'affaires	-40,03 %	-10,37 %		
+ Reprise sur amortissements et provisions				
- Dotations aux amortissements sur immobilisations	2 096	1 270	826	65,04
- Dotations aux provisions sur immobilisations				
- Dotations aux provisions sur actif circulant				
- Dotations aux provisions pour risques et charges				
+ Autres produits de gestion courante	1 415	718	697	97,08
- Autres charges de gestion courante	61	5 127	- 5 066	-98,81
+ Transfert de charges d'exploitation				
Résultat d'exploitation (hors charges et produits financiers)	-69 765	-17 876	- 51 889	290,27
Résultat d'exploitation / chiffre d'affaires	-40,46 %	-15,19 %		
+ Bénéfice attribué (quote part sur opérations en commun)				
- Perte supportée (quote part sur opérations en commun)				
+ Produits financiers de participations				
+ Produits des autres valeurs mobilières et créances				
+ Autres intérêts et produits assimilés	0	0		
+ Reprises sur provisions financières				
+ Différences positives de change				
+ Produits nets sur cessions valeurs mobilières placement				
- Dotations financières aux amortissements et provisions				
- Intérêts et charges assimilées	211		211	N/S
- Différences négatives de change				
- Charges nettes sur cessions valeurs mobilières placements				
Résultat courant avant impôts	-69 975	-17 875	- 52 100	291,47
Résultat courant / chiffre d'affaires	-40,59 %	-15,19 %		

		Exercice clos le 30/09/2022 (12 mois)	Exercice clos le 30/09/2021 (12 mois)	Variation	%
+	Produits exceptionnels sur opérations de gestion		340	- 340	-100
+	Produits exceptionnels sur opérations en capital		3 500	- 3 500	-100
+	Reprises sur provisions & transferts de charges except°.				
-	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	3	11 130	- 11 127	-99,97
-	Charges exceptionnelles sur opérations en capital		3 500	- 3 500	-100
-	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	848		848	N/S
Résultat exceptionnel		-851	-10 791	9 940	92,11
-	Participation des salariés aux résultats				
-	Impôts sur les bénéfices				
Résultat net Comptable		-70 826	-28 666	- 42 160	147,07
Résultat net / chiffre d'affaires		-41,08 %	-24,37 %		